

Séance du 18 juillet 2022

n°2022-5-89

Séance du 18 juillet 2022

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 17

Votants : 25

L'An Deux Mil Vingt-deux, le 18 juillet 2022

Le Conseil Municipal de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 12 juillet 2022

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Madame **Constance de Péligny**, Maire de la
Commune de **LA FERTE SAINT AUBIN**

Présents : Mesdames Constance de PÉLICHY, Katia BAILLY, Anna MAZIER, Agnès LEBRUN, Isabelle FIDALGO, Virginie OBRINGER-SALMON, Nathalie MARCHAND, Messieurs Stéphane CHOUMIN, Christophe BONNET, Jean-Noël MOINE, Daniel GAUGAIN, Michel GODET, Jacques CAPITAINE, Thierry DELHOMME, Dominique THÉNAULT, Patrick PINAULT, Steve RENARD

Pouvoirs : Mme Fabienne GAUDENZI à M. Jean-Noël MOINE, M. Sébastien DIFRANCESCHO à M. Stéphane CHOUMIN, Mme Maryvonne PRUDHOMME à Mme Anna MAZIER, Mme Virginie GILLIOT à Mme Isabelle FIDALGO, Mme Stéphanie HARS à Mme Katia BAILLY, Mme Linda RAULT à M. Patrick PINAULT, M. Georges BLAVIEZ à M. Thiery DELHOMME, Mme Manuela CHARTIER à M. Steve RENARD

Absents excusés : Mme Nicole BOILEAU, M. Emmanuel THELLIEZ, Mme Gabrielle BREMOND, M. Jean-Frédéric OUVRY

Secrétaire de Séance : Mme Anna MAZIER

Objet : Attribution du marché de maîtrise d'œuvre relatif à la réhabilitation de l'Hôtel de Ville

La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée restreinte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

Il s'agit d'un marché ordinaire. Il se compose d'une unique tranche ferme.

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

La procédure est décomposée en deux phases distinctes :

- Une phase de candidature au terme de laquelle les candidats classés parmi les 4 premiers seront admis à présenter une offre et seront sélectionnés ;
- Une phase d'offre au terme de laquelle l'entreprise ou le groupement attributaire seront choisis.

La part de l'enveloppe prévisionnelle du maître de l'ouvrage affectée aux travaux est fixée à 980 000,00 € HT.

Vu l'avis favorable de la commission MAPA qui s'est réunie le 05 avril 2022 et la délibération n°2022_3_48 du 29 avril 2022 autorisant Madame le Maire ou son représentant à lancer la phase offres au terme de laquelle l'entreprise ou le groupement seront choisis, avec les candidats suivants :

- LC ARCHITECTURE
- V+C ARCHITECTURE
- EA + LLA ARCHITECTES
- GILBERT AUTRET ARCHITECTURE

L'invitation à soumissionner a été envoyée aux candidats le 20 mai 2022. La date de réception des offres était fixée au 17 juin 2022 à 12h00. Les offres sont valables 120 jours.

Les 4 candidats ont déposé une offre dans les délais. Aucun pli n'a été reçu

Envoyé en préfecture le 20/07/2022
 Reçu en préfecture le 20/07/2022
 Affiché le
 ID : 045-214501462-20220718-2022_5_89-DE

N° PLIS	ENTREPRISE	MONTANT
PLI N°1	LC ARCHITECTURE	97 815,00 €
PLI N°2	V+C ARCHITECTURE	112 000,00 €
PLI N°3	GILBERT AUTRET	139 000,00 €
PLI N°4	EA+LLA	105 010,00 €

Compte tenu de l'objet du marché, les critères d'attribution des offres étaient les suivants :

Critères	Pondération
1-Qualité technique et méthodologique de l'offre	60.0 %
<i>1.1-Compréhension des enjeux fonctionnels et architecturaux de l'opération</i>	<i>20.0 %</i>
<i>1.2-Appréciation des contraintes de réalisation (techniques, financières et calendaires)</i>	<i>20.0 %</i>
<i>1.3-Moyens et méthodologie du groupement</i>	<i>20.0 %</i>
2-Prix des prestations	40.0 %
<i>2.1-Pertinence du taux de rémunération et du montant de l'offre, jugée au regard de la complexité de l'opération et de la composition du groupement</i>	<i>20.0 %</i>
<i>2.2-Pertinence de la répartition des honoraires par membre du groupement et par élément de mission</i>	<i>20.0 %</i>

Conformément au règlement de la consultation, des auditions et négociations ont été menées avec les candidats suivants :

- LC ARCHITECTURE
- EA+LLA
- GILBERT AUTRET

V+C ARCHITECTURE a retiré sa candidature et son offre.

Les offres remises après négociations sont les suivantes :

N° PLIS	ENTREPRISE	MISSIONS DE BASE + DIA + OPC + SSI € H.T.
PLI N°1	LC ARCHITECTURE	97 815,00 €
PLI N°3	GILBERT AUTRET	125 500,00 €
PLI N°4	EA+LLA	101 822,00 €

Vu l'avis favorable de la commission MAPA qui s'est réunie le 11 juillet 2022,

Considérant, après analyse des offres, que l'entreprise SARL EA+LLA architectes dont le siège social est situé 58 rue de Crussol à PARIS, représentée par Monsieur Emmanuel ARCHIMBAUD en qualité de Gérant Architecte DPLG et mandataire solidaire du groupement EA+LLA, SARL CDC CONSEIL, SAS GT2E est l'offre économiquement la plus avantageuse,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer les marchés précités et tous les actes s'y rapportant.

Le Maire
 Constance de Pélichy

Certifié exécutoire
 Compte tenu de la transmission
 en Préfecture le